

Guide de l'appel à candidatures

Déployer MG Psy sur mon territoire

Présentation du projet MG Psy 37

Depuis 2019, en Indre-et-Loire, les six CPTS réunies au sein du Collectif des CPTS 37, ainsi que le Groupement Hospitalier de Territoire, se mobilisent conjointement pour améliorer l'accès aux soins en psychiatrie.

Le projet MG Psy vise à développer une véritable communauté de pratiques, à favoriser le transfert de compétences en psychiatrie vers les soins primaires et à améliorer l'accès aux soins pour les patients.

Le dispositif repose sur 5 modalités de collaboration :

- **La mise en place d'avis psychiatriques via une téléexpertise**, permettant aux médecins généralistes d'obtenir, dans un délai d'une semaine, un avis psychiatrique détaillé, sourcé et reproductible.
- **Les Réunions de Concertation Pluriprofessionnelles (RCP)**, entre un psychiatre, le médecin généraliste demandeur et d'autres professionnels de santé de l'équipe de soins primaires. Elles permettent d'analyser les cas complexes et de définir des recommandations adaptées.
- **Des soirées thématiques sur la santé mentale en soins primaires**, visant à diffuser les bonnes pratiques en psychiatrie.
- **Une newsletter mensuelle**, considérée comme un outil complémentaire de diffusion des bonnes pratiques et du transfert de compétences.
- **Des groupes de psychothérapies TCC** sur adressage du médecin généraliste, pour la **dépression** et l'**insomnie** animées par des intervenants formés et régulièrement supervisés par un psychiatre du dispositif.

Labellisation Pépite du FIOP

Le projet MG Psy 37 est financé, depuis sa création, par le Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP) et a obtenu le label « Pépite ». Ce label distingue des projets innovants présentant un fort intérêt à être déployés à l'échelle nationale.

Afin de soutenir la diffusion de ces projets « Pépites » (au nombre de 14 à ce jour), chaque ARS bénéficie d'une enveloppe dédiée.

Le déploiement national

Le succès du projet MG Psy en Indre-et-Loire, associé à l'existence de financements dédiés via le FIOP, constitue une opportunité pour les CPTS de s'engager dans une démarche innovante de collaboration en santé mentale, ayant démontré son impact sur l'amélioration de l'accès aux soins.

Dans ce cadre, la FCPTS, engagée dans l'accompagnement de l'innovation et la diffusion de projets inspirants portés par les CPTS, a fait le choix de soutenir son déploiement à l'échelle nationale et lance un appel à candidatures à destination des CPTS intéressées.

L'accompagnement des CPTS

Sur les trois prochaines années, la FCPTS s'engage à accompagner les CPTS retenues dans le déploiement de MG Psy. Cet engagement se concrétise notamment par le recrutement d'une chargée de mission dédiée au projet.

Ce déploiement repose sur une collaboration étroite et un co-portage CPTS/établissement de santé mentale. L'implication de chacune des parties prenantes du projet est détaillée ci-dessous :

La FCPTS :

- met à disposition les outils et la méthodologie de projet ;
- accompagne les porteurs de projet dans leur demande de financements ;
- soutient les porteurs de projet dans les partenariats ;
- anime une communauté de partage d'expériences.

MG Psy 37 :

- met à disposition les outils ;
- assure le rôle d'expert technique et opérationnel (formation).

Le porteur du projet (CPTS, collectif de CPTS et établissement de santé mentale) :

- respectent l'identité du projet dans la traduction de MG Psy sur leur territoire ;
- mettent en œuvre les actions phares du projet (avis en téléexpertise, acculturation des professionnels de soins primaires à la psychiatrie, groupes thérapeutiques de TCC) ;
- font remonter les informations et indicateurs nécessaires au suivi du projet au niveau national.

Pour formaliser ces engagements, une **convention tripartite** sera signée entre le porteur de projet (CPTS, hôpital), la FCPTS et MG Psy 37.

L'appel à candidatures

Le déploiement du dispositif en Centre-Val de Loire a permis d'identifier plusieurs facteurs clés de réussite, notamment les critères favorisant un financement par l'ARS.

Dans ce cadre, cet appel à candidatures vise à :

- **identifier les CPTS souhaitant s'engager** dans la mise en œuvre de MG Psy ;
- **évaluer leur niveau d'avancement** dans le déploiement du dispositif ;
- **apprécier si les conditions nécessaires sont réunies** sur leur territoire (ressources, partenariats, etc.) pour une mise en œuvre effective.

Une commission de sélection analysera les candidatures afin d'identifier les CPTS les plus à même de déployer MG Psy. À l'issue de cette commission, un retour accompagné de préconisations sera adressé à chaque candidat.

La FCPTS proposera alors un **accompagnement personnalisé et adapté à la maturité du projet** dans votre CPTS. Ainsi, certaines CPTS pourront être accompagnées dans le dépôt d'une demande de financement et dans le lancement des premières actions dès la première année. D'autres bénéficieront d'un appui pour réunir les conditions nécessaires sur leur territoire, en vue d'un déploiement effectif du projet à horizon d'un à deux ans.

Les conditions pour répondre à cet appel à candidatures sont les suivantes :

- parmi les porteurs du projet **au moins une CPTS est adhérente à la FCPTS, ou s'engage à y adhérer** ;
- **ne pas être situé en région Centre-Val-de-Loire** (l'accompagnement y étant assuré directement par MG Psy 37) ;
- **être prêt à s'engager** dans une expérimentation sur plusieurs années.

Pour répondre à cet appel à candidatures, merci de compléter notre formulaire dédié : [**lien du formulaire**](#)

Calendrier

Date limite de réponse à l'appel à candidatures : **15 mai**

Réponses de la commission de sélection : **semaine du 1er juin**